

Censure à France Télévisions ?

Pourquoi la direction de l'information n'a-t-elle pas pris au sérieux les révélations d'un journaliste du service enquêtes et reportage de la rédaction ?

Vendredi 30 mars un journaliste grand reporter du service enquête et reportage a obtenu en exclusivité l'ordonnance de renvoi par lequel les juges d'instruction motivent en détail (sur 130 pages) les faits et raisons pour lesquels Nicolas Sarkozy doit être renvoyé en correctionnelle.

Pourtant ni les éditions de France 3 ni celles de France 2 n'ont souhaité exploiter ce document.

Seule la chaîne France Info a réagi professionnellement en proposant à notre confrère de venir donner ses infos en plateau, ce qu'il a fait.

Le journal Le Monde s'étant à son tour procuré le document le lendemain, les rédactions de France Télévisions semblent avoir considéré qu'elles n'avaient plus l'exclusivité, et donc que les détails concluant à la corruption de l'ancien Président n'intéresseraient donc plus les téléspectateurs du service public!

On peut s'interroger sur les raisons de cet empressement à ne pas traiter ce sujet. Surtout dans des rédactions qui ne sont pas vraiment réputées pour avoir sorti beaucoup d'« affaires » ces dernières années. L'investigation dans le service public est le plus souvent confiée à des sous-traitants du privé.

Soupçonner leur encadrement de se montrer partisan au détriment des faits est bien sûr insupportable pour des journalistes. Mais nous ne voyons pas d'autre explication à cette autocensure réitérée, qui relève d'une forme insuffisance professionnelle, dans la mesure où le sujet touche à la fragilité de notre démocratie.

Paris, le 13 avril 2018